

DES DELEGUES NATIONAUX



Saison 2025/2026

Procès-verbal N°4

Réunion du :	jeudi 16 octobre 2025
Présidente :	Yveline LALLIER
Présents :	Bernard BERGEN - Georges CONSTANDAS – Didier DE MARI – Alain DEBINSKI - Patrick GUAGLIARDI – Laurent LERAT
Excusés :	Guy ANDRE – Jean-Marie BECRET - Alexandre GOUGNARD
Assiste :	Laurent VAICHERE – Christine BATTIAU

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

Le PV N°3 de la réunion du 22 septembre 2025 est validé à l'unanimité.

2. RATTRAPAGE DU SEMINAIRE DES DELEGUES B

Cette séance de rattrapage a été réalisée le 6 octobre dernier pour les délégués B, absents au séminaire du mois de septembre 2025 au CNF. Il manquait deux délégués non excusés.

Un délégué était hospitalisé à cette date. La CFDN lui souhaite un prompt rétablissement et un prompt retour parmi les délégués.

Le format par visioconférence de cette session a contraint la commission à revoir légèrement le contenu de cette formation. Néanmoins, les sujets suivants ont été abordés :

- Le quizz portant sur les connaissances réglementaires des compétitions
- La préparation d'avant match
- La gestion des bancs de touche pendant la rencontre
- La gestion de crise

3. ATELIERS BIMESTRIEL DES DELEGUES

- **DELEGUES A et A' :**

Les dates retenues sont les 20 et 27 octobre 2025.

A ce jour, la première date affiche complet et la deuxième date compte 21 inscrits. Le thème de ces ateliers en visioconférence portera sur la discipline et les sanctions en découlant et du rôle important du délégué sur cet aspect et ses conséquences.

Ces visios seront pilotées par les managers des A et A', Messieurs Guy ANDRE et Jean-Luc MARSOLLIER.

Les prochains ateliers sont prévus pour le mois de décembre. La thématique développée portera sur la communication avec les médias avec la participation de membres de la LFFP. Une information sera envoyée prochainement aux délégués concernés.

- **DELEGUES B :**

Les ateliers sont programmés sur 4 dates au choix :

- 4 novembre 2025
- 6 novembre 2025
- 12 novembre 2025
- 13 novembre 2025

La CFDN va reprendre les questions du quizz de septembre sur les connaissances réglementaires et les développer afin que tout le monde ait les mêmes acquis.

Ces séances de travail seront pilotées par les deux managers des délégués B, Messieurs Georges CONSTANDAS et Francis VIDRY.

Un lien TEAMS sera envoyé.

La CFDN rappelle à l'ensemble des délégués que ces ateliers sont considérés comme de la formation continue et qu'ils revêtent un caractère obligatoire. Toute absence non justifiée pourra être sujette à sanction (article 28 du règlement intérieur de la CFDN).

4. ACCOMPAGNEMENTS

A ce jour, 27 accompagnements ont été réalisés.

- 16 délégués A
- 3 délégués A'
- 8 délégués B

En l'absence momentanée de Guy ANDRE, le pôle « Evaluation des rapports » sera renforcé par Bernard BERGEN pour assister Laurent LERAT à la lecture des rapports.

5. CANDIDATURES A LA LFP

Le calendrier de la LFP et son mode de recrutement ont évolué. Ce nouvel agenda étant beaucoup plus serré, la CFDN sera amenée à proposer des candidats à la COMDEL de la LFP pour fin décembre. Ainsi, la CFDN a commencé à étudier les candidatures potentielles.

6. PRISE EN CHARGE DES NUITÉES ET BAREME KILOMETRIQUE FISCAL

La programmation des rencontres et les horaires de coup d'envoi sont sujets à des modifications récurrentes. Ainsi la CFDN et la DCN sont constamment sollicitées pour des prises en charge de nuitées exceptionnelles, conséquentes à ces fluctuations.

De ce fait, la CFDN, après un examen des budgets et consultation auprès des différentes commissions concernées, souhaite adapter les critères d'éligibilité et faire preuve de plus de souplesse pour permettre aux délégués d'assurer leurs missions plus sereinement.

Les critères pour prétendre à une prise en charge d'une chambre d'hôtel à hauteur de 115 € maximum sont dorénavant les suivants :

- **Match dont le coup d'envoi est avant 12h00 et à une distance d'au moins 250 kms Aller du domicile**
 - Prise en charge d'une nuitée possible la veille. Pas de prise en charge le jour du match
- **Match à 18h00 et à une distance d'au moins 250 kms Aller du domicile**
 - Prise en charge d'une nuitée le soir du match possible
- **Match à 19h30 et + et à une distance d'au moins 200 kms Aller du domicile**
 - Prise en charge d'une nuitée le soir du match possible

Il est important de respecter ces deux critères (**horaire et distance**) pour bénéficier de la prise en charge de la nuitée. Un critère seul ne suffira pas.

A contrario, la CFDN précise aux délégués que les matchs dont le coup d'envoi est fixé **entre 13h00 et 18h00** ne donnent accès à aucune prise en charge.

La CFDN est toutefois disposée à examiner des situations particulières ex : conditions météorologiques dégradées.

Au regard des nombreuses demandes des délégués, voici pour rappel le barème kilométrique applicable aux délégués nationaux selon les chevaux fiscaux de leur véhicule.

- 3 CV et moins : 0,370 € du kilomètre
- 4 CV : 0,407 € du kilomètre
- 5 CV : 0,427 € du kilomètre
- 6 CV : 0,447 € du kilomètre
- 7 CV et plus : 0,470 € du kilomètre

Ces chiffres sont majorés de 20% dans le cas d'un véhicule électrique.

La CFDN et la DCN soulignent qu'il est impératif de fournir son certificat d'immatriculation pour être remboursé des frais kilométriques. Sans carte grise, les kilomètres ne seront pas défrayés. Aussi, il n'y aura pas de rétroactivité.

La commission rappelle également qu'un forfait repas de 17,40€ est automatiquement applicable sur les championnats nationaux et coupes nationales dès lors que le délégué est désigné par la Fédération (CFDN). Les ligues quant à elles appliquent lorsqu'elles vous désignent directement leur propre barème qui peut être différent.

Un forfait de 26€ de frais de mission est également attribué par la Fédération sur les désignations fédérales. Là encore, le barème « Ligue » peut être différent.

Pour ces deux derniers points, la Fédération ne compensera pas la perte éventuelle d'un délégué national s'il venait à être désigné par sa ligue même sur une compétition nationale dans le cas où la ligue régionale n'appliquerait pas le barème « Fédération ».

7. PARTICIPATION DE LA FFF A L'ACHAT D'UNE PARKA

La DCN et la CFDN souhaitent reconduire le dispositif qui est maintenant en place depuis quelques saisons déjà à savoir la participation de 75€ pour l'achat d'une parka NIKE.

Cependant, ce dispositif étant renouvelé par tiers, la DCN et la CFDN doivent se réunir et définir le cadre de cette démarche en identifiant le budget à allouer, les récipiendaires et la saisonnalité. Les délégués stagiaires seront quant à eux bénéficiaires de fait.

Une fois le tiers connu, un formulaire sous Google Forms sera envoyé aux délégués concernés par cette offre afin qu'ils se manifestent s'ils désirent en profiter.

Les délégués intéressés devront acheter par eux-mêmes la parka et établir une feuille de frais dans l'outil EXPENSYA, après achat, pour profiter de la participation de 75€. La fourniture de la facture correspondante à l'achat est obligatoire dans le système. Aucun remboursement ne pourra être fait si nous constatons l'absence du justificatif : Nous remercions par avance les délégués concernés d'établir une note de frais sur EXPENSYA à hauteur de 75€ maximum et de scanner le justificatif (montant de la participation).

La CFDN et la CDN remercient également les délégués d'attendre d'être contactés et de ne pas solliciter la DCN pour cette opération. En effet, tout le monde ne peut prétendre cette saison à bénéficier de cette participation.

8. DOSSIER EN INSTRUCTION

Sur les fondements de l'article 32 - du règlement intérieur de la Commission Fédérale des Délégués Nationaux - la CFDN inflige une sanction administrative à un délégué B de non-désignation pour une durée d'un mois à compter du 13/10/2025 au motif de non-respect de la Charte du Délégué Fédéral ou comportement incompatible avec les obligations de la fonction. La Fédération a informé l'assujetti par voie officielle « NOTIFOOT » le 13 octobre 2025.

Sur les fondements de l'article 31 - du règlement intérieur de la Commission des Délégués Nationaux la CFDN transmettra le dossier de ce délégué à la Commission Fédérale de Discipline pour suite disciplinaire à donner.

En outre, le pôle « Suivi des textes réglementaires » de la CFDN souhaite rendre perfectible la charte et le règlement intérieur. Des modifications de textes seront proposées et soumises à la CFDN puis au BELFA pour validation et mise en place dès la saison 2026-2027.

9. PROCHAIN SEMINAIRE DES A ET A' – SAISON 2026-2027

Au regard des nombreuses sollicitations faites au CNF de Clairefontaine, des contraintes fortes et des disponibilités réduites à la période envisagée, la DCN projette la tenue du séminaire des délégués A et A' en province. Un examen des différents sites pouvant répondre aux exigences est en cours.

La DCN et la CFDN souhaitent maintenir ce séminaire le premier WE du mois de juillet 2026. Le format de ce rendez-vous pourrait évoluer et se tenir sur 3 jours et 2 nuits. Ces paramètres sont bien évidemment à affiner et doivent respecter l'enveloppe financière dédiée.

Un cahier des charges précis doit être élaboré pour prise de décision finale sur le format, les dates, la logistique et la localisation.

10. DIVERS

La CFDN a reçu les courriers suivants.

- Madame Isabelle RUIZ
- Monsieur Olivier VESCHAMBRE
- Monsieur Jérôme CARRERE (Président de l'ANDFFF)

Une réponse à leur requête va leur être faite.

11. CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS DE LA CFDN

Le calendrier des prochaines réunions de la CFDN est arrêté comme suit (sous réserve de modification) :

- Mardi 18 novembre 2025
- Jeudi 18 décembre 2025
- Jeudi 8 janvier 2026
- Jeudi 5 février 2026
- Jeudi 5 mars 2026
- Jeudi 5 avril 2026

Le secrétaire de séance

Georges CONSTANDAS

La présidente

Yveline LALLIER